



Délibération n° 41 / 2016

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille seize, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Isabelle IRIBARNE, Monique MARCILLAC, Marie-Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAL, Daniel BERAUD, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Bernard PRIOU, Thierry QUILLES.

Absents excusés : Madame Jasmine DE BLOCK (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Madame Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Madame Clara GIMENEZ, Madame Véronique GIMENEZ (pouvoir à M. Patrick MATTERA), Monsieur Julien BIEGEL (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Personnel – Modification du tableau des effectifs – Approbation

Madame Michelle CASSAR, maire de Pignan, expose au Conseil municipal :

En cas de suppression d'emploi, le comité technique paritaire est obligatoirement saisi pour avis. Suite à sa réunion du 15 septembre 2016, au cours de laquelle il a émis un avis favorable, il convient de supprimer :

- 1 poste de Chef de service de police municipale
- 1 poste d'Adjoint administratif 1er classe
- 3 postes d'Adjoint administratif 2ème classe
- 1 poste d'Adjoint technique principal 1er classe
- 1 poste d'Adjoint technique 1er classe
- 5 postes d'Adjoint technique 2ème classe

Par ailleurs, afin de promouvoir deux agents ayant satisfait aux conditions d'avancement au titre de la promotion interne, il convient de créer :

- 1 poste de Chef de service de police municipale principal 2^{ème} classe
- 1 poste de Rédacteur

De plus il est proposé de modifier le temps de travail d'un agent technique de 2^{ème} classe de la façon suivante : passage de 28h à 32h afin de répondre aux besoins liés à l'augmentation des effectifs au sein des écoles communales.

Le tableau actualisé des effectifs sera donc le suivant :

Grade ou emploi	Catégories	Effectifs budgétaires	Dont TNC
Directeur Général des services	A	1	0
Attaché Principal	A	0	0
Attaché	A	2	0
Ingénieur Territorial Principal	A	0	0
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0
Animateur territorial	B	1	0
Chef de police municipale Principal 2ème Classe	B	1	0
Educateur territorial des activités physiques et sportives hors classe	B	1	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0
Rédacteur	B	2	0
Technicien territorial	B	1	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	3	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	0
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	2	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	7	1
Agent de maîtrise principal	C	2	0
Agent de maîtrise	C	1	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	7	1
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	10	2
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	8	2
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	C	2	0
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	3	1
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	3	3
ATSEM 2ème classe	C	1	0
Brigadier-chef principal	C	3	0
Gardien de police	C	1	0
TOTAL GENERAL		67	11

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le tableau des effectifs modifié;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 41/2016

Objet : Personnel – Modification du tableau des effectifs – Approbation

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 28 (dont 5 pouvoirs)
Votes : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 15 septembre 2016.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN